

curieuse entre le Pape, le Sénat et le peuple romain ; la cession du droit d'investiture des papes par la crosse et l'anneau, faite par l'empereur Henri, du consentement des princes de l'empire souverain, et un très grand nombre de traités entre le Saint-Siège et l'empereur Frédéric II.

A la même collection furent jointes quelques années plus tard des lettres patentes du comte de Provence approuvant les traités faits en son nom, au sujet de la couronne de Sicile.

Telles étaient les archives de l'abbaye de Cluny lorsque éclata la Révolution, qui les confisqua. Il fut question un moment, dit M. Bruel, de les faire transporter à Paris. Le 9 juin 1792, le ministre de l'intérieur Roland, sur la demande du procureur général syndic du département de Saône-et-Loire, et après avoir pris l'avis de la commission des monuments, demanda à l'Assemblée l'autorisation et le crédit nécessaires pour les faire transporter à la bibliothèque nationale. Cette lettre fut renvoyée au comité d'instruction publique par décret du 12 juin, le jour même de la chute du ministre, et le projet n'eut malheureusement pas de suite.

Ces archives demeurées à l'abandon ont ensuite cruellement souffert. Il est aujourd'hui malheureusement certain que beaucoup de documents ont péri, non pas tous, ajoute M. Bruel, comme on l'a cru, mais ils sont bien dispersés. Les religieux en ont emporté une partie, une autre resta à Cluny ou dans les environs quelques centaines de ces chartes échappées à une dilapidation, hélas ! trop prolongée, entrèrent plus tard dans la bibliothèque de cette ville; une autre partie parvint, avant 1830, à la bibliothèque royale ; une autre enfin alla en Angleterre, nous ne savons par quelle voie.

Si nous ignorons au juste ce que nous avons perdu de tant de trésors historiques, MM. Auguste Bernard et Bruel, et avant eux M. Chavot nous ont appris ce qui nous reste d'épaves de ce grand et douloureux naufrage. M. Bruel a eu la louable pensée de le préciser dans sa préface « [du Recueil des chartes](#) de l'abbaye de Cluny » publié en 1876, et il voudra bien me permettre de lui emprunter encore quelques passages de son savant travail sur cette matière.

M. Bruel, pour dresser le tableau exact de ce qui reste des archives de l'abbaye de Chiny* a fait quatre divisions : *Originaux* ; *Copies* ; *Carlulaires* et *Imprimés*.